

Réorganisation au Département de l'économie

Création d'un nouveau Service de surveillance et des relations du travail et rattachement de l'Office du commerce au Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Lors de sa séance du 22 décembre 2009, le Conseil d'Etat a accepté la création au 1^{er} janvier 2010 d'un nouveau service intégrant l'Office de surveillance, d'inspection et santé au travail (OSIS) et la direction juridique du Service de l'emploi. Il a aussi accepté que l'Office du commerce, rattaché jusqu'à fin 2009 au Service de l'économie, soit intégré au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dès le 1^{er} janvier 2010. Ce jour en séance, le Conseil d'Etat a entériné le nom de ce nouveau service rattaché au Département de l'économie, soit le Service de surveillance et des relations du travail (SSRT). Le Conseil d'Etat a par ailleurs nommé le chef de cette nouvelle entité en la personne de M. Olivier Schmid, 41 ans, jusqu'ici chef de l'OSIS.

Marié et père de trois enfants, M. Olivier Schmid est au bénéfice d'un diplôme de l'Ecole suisse d'aspirants de police et de plusieurs formations en cours d'emploi en lien avec la sécurité au travail. Il a travaillé durant plusieurs années à la police cantonale avant de devenir, en mai 2000, contrôleur, puis responsable du marché cantonal de l'emploi, chargé de la lutte contre le travail au noir.

En avril 2002, un Office de surveillance est créé, dont il assure la responsabilité, avant d'être désigné en mars 2009 chef de l'Office de surveillance, d'inspection et santé au travail, office alors rattaché au Service de l'emploi.

Localisation à La Chaux-de-Fonds

Actuellement basé sur trois sites dans le canton, le nouveau Service de surveillance et des relations du travail (SSRT) sera localisé courant 2010 à La Chaux-de-Fonds et regroupera quelque 40 collaborateurs. Il est composé de trois offices : l'Office de contrôle, l'Office de l'inspection du travail et l'Office juridique et de surveillance.

Les missions principales du SSRT sont de veiller à l'application des législations ayant trait à la protection des travailleurs, au contrôle et à la lutte contre la fraude notamment aux assurances sociales, à la surveillance des agences de placement et de location de services, des institutions de prévoyance et des fondations, ainsi que des caisses d'allocations familiales ; le SSRT doit également veiller au respect des lois concernant la prostitution et la pornographie, au contrôle des demandeurs d'emploi, au contrôle des travailleurs européens,

à la poursuite des infractions en matière de jeux illicites, ou encore au contrôle des conditions d'octroi de mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) aux entreprises.

L'Office du commerce est rattaché au Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour améliorer l'efficacité et l'efficacite dans les domaines qui relèvent de la protection des consommateurs. Il s'agit d'offrir aux commerçants qui ont des relations quotidiennes avec ces deux entités de n'avoir plus qu'un seul partenaire. Il s'agit aussi de faciliter les contrôles dans les entreprises pour l'exécution des dispositions de police du commerce et de la loi sur les établissements publics à l'aide des contrôleurs et inspecteurs du SCAV qui sont quotidiennement présents dans les entreprises.

Il est probable que certaines missions de l'Office du commerce, qui ont un caractère policier, soient attribuées à court terme au nouveau Service de surveillance et des relations du travail. Un examen détaillé sera effectué à cet effet durant le premier semestre 2010.

Les coordonnées du nouveau service sont les suivantes : numéro de téléphone 032 889 68 10, adresse internet: www.ne.ch/ssrt, e-mail: ssrt@ne.ch, ces deux dernières étant valables dès le 15 janvier 2010.

Pour de plus amples renseignements :

Frédéric Hainard, chef du Département de l'économie, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 13 janvier 2010